



COMMUNE de VEZELS-ROUSSY
15130 VEZELS-ROUSSY
mairie.vezelsroussy@wanadoo.fr
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 07 SEPTEMBRE 2023
PROCES VERBAL

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Etaient présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, PEGORIER Jean-Luc, LAMOUREUX Alain, Mmes, LESCURE Céline, PRADAL Stéphanie, PEPIN Monique, BOLLAERT Maryse, VIGNES Sylvie, CAPREDON Jean-Baptiste

Présents : 10

Absents excusés : Mr MAX Pablo

Désignation du secrétaire de séance : Mme PRADAL Stéphanie

Approbation du PV de la séance du 05 mai 2023 : le PV est adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS

Réfèrent Déontologue :

Mr le Maire présente au conseil municipal la note de présentation relative à la désignation d'un réfèrent déontologue pour les élus locaux et rappel que :

Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée de nommer son ou ses réfèrent par l'adoption d'une délibération spécifique, dont le contenu encadré par le CGCT (Code Général des Collectivités Territorial).

Depuis le 1^{er} juin 2023, les collectivités doivent désigner un réfèrent déontologue pour les élus locaux. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner parmi la liste élaborée par l'AMF 15 un réfèrent, pour exercer cette mission, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents de nommé en qualité de réfèrent déontologue des élus, Mr René PAGIS.

Marché relatif au renforcement et assainissement de la voirie communale 2023 route du plan d'eau du Maurs :

Trois offres ont été déposées sur la plateforme marché public dans le cadre d'un marché à procédure adaptée ouverte. Sur proposition du CIT (Cantal Ingénierie et Territoire), chargé de l'analyse es offres, le classement suivant a été établi d'après la valeur technique (40%), le prix des prestations (60%).

N°01 : EUROVIA : 193 926,50€

N°02 : COLAS : 229 903€

N°3 : EATP : 234 502€

Eurovia présente la réponse économiquement la plus avantageuse aux besoins recensés. Le conseil Municipal décide d'attribuer le marché public à Eurovia.

ADOPTION RAPPORT sur le PRIX et la QUALITE des SERVICES PUBLICS d'EAU et ASSAINISSEMENT 2022 :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par ses articles D.2224-1 à D.2224-5 de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif ou d'assainissement non collectif.;

Ce rapport établi par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac dont la commune de Vezels-Roussy est membre doit être présenté au conseil municipal et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service dont la gestion est confiée à la CABA.
Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :
ADOpte le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement 2022 de la commune de VEZELS-ROUSSY ;

ADOPTION RAPPORT ANNUEL sur le SERVICE PUBLIC de COLLECTE et ELIMINATION des DECHETS MENAGERS 2022 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les grandes lignes du rapport annuel 2022 sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés instauré par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, rapport établi par les services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac à laquelle la commune de Vezels-Roussy adhère.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,
ADOpte le rapport sur la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2022 pour la commune de VEZELS-ROUSSY.

Chemin du GAL :

Le chemin s'abîme de plus en plus en raison du ruissellement de l'eau, le chemin désert une maison secondaire. Deux devis ont été demandés afin d'assainir le chemin. Mr le Maire présente le devis de l'entreprise Lapierre, pour un montant de 16 000€ et le devis de l'entreprise Soulpin d'un montant de 10 000€.

Au vu des montants, le conseil municipal décide de revoir les devis et de refaire une étude sur le terrain.

Gîte étape :

Le gîte étape étant terminée et mis à la location depuis mi-juillet 2023. Nous avons accueilli nos premiers touristes et à l'heure actuelle, le montant des locations s'élève à 905.22€.

Giro broyeur :

Mr le maire propose à l'achat un Giro broyeur et propose un devis.

Le conseil municipal propose que l'employé communal teste réellement l'efficacité du Giro broyeur dans les chemins communaux avant toute décision d'achat. Mr Capredon nous propose le prêt de son Giro Broyeur pour un essai.

La séance est levée à 22h30



Le Maire,
Jean-Luc TOURLAN

PRADAL Stéphanie
Le secrétaire